

VILLE DE NOUMEA

POLE AMENAGEMENT

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Etudes et Travaux
Voirie Eau et Assainissement

NB/DP/Interne n° 9105

N° 2019/186

D. 884

(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de travaux pour la réalisation d'une passerelle pour cycles et piétons entre le Parc Urbain de Sainte Marie (PUSM) et la presqu'île de Ouémo

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de l'aménagement
- 1 insertion

La Ville de Nouméa souhaite développer le maillage des modes actifs d'un quartier et d'une ville en plein essor. Ce souhait passe par la résorption d'une discontinuité majeure au sein de son territoire en reliant la presqu'île de Ouémo enclavée et très peuplée à des centres administratifs, scolaires, sportifs, culturels (maison de la biodiversité) et au centre-ville. Les objectifs principaux du projet consistent donc à :

- établir une liaison cyclable continue depuis Ouémo jusqu'au Parc Urbain de Sainte-Marie ;
- assurer une continuité avec la piste cyclable de la promenade Pierre Vernier.

La passerelle prévue sera réalisée avec une largeur utile de trois mètres et une longueur totale de soixante mètres linéaires. Elle sera dimensionnée comme une passerelle de classe III (passerelle dite normalement utilisée). Elle sera décomposée en deux parties distinctes :

- Une première partie sera réalisée sur pieux battus HP et fera une longueur d'environ quarante mètres linéaires. La configuration du site nécessitera de réaliser quatre paires d'appuis intermédiaires dans le canal avec des fondations profondes.
- Une seconde partie correspondant au raccordement côté mangrove empruntera la trouée actuelle et sera réalisée via une passerelle d'accès sur micropieux sur une vingtaine de mètres linéaires.

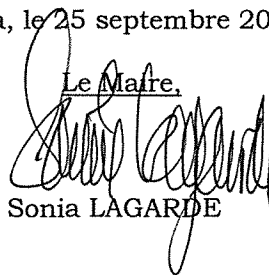
Le platelage sera réalisé en bois dur type Kohu. Le garde-corps sera en acier galvanisé peint et d'une hauteur d'un mètre vingt. Il sera habillé intégralement en bois dur de même essence. Les câbles et filets seront en inox, du même modèle qu'à la Baie des Citrons. Enfin, les mesures compensatoires issues de l'étude d'impact environnementale seront intégrées à ce marché de travaux.

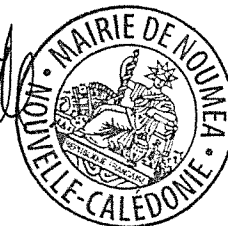
La réalisation de cette passerelle cycles/piétons doit faire l'objet d'un marché de travaux sur appel d'offres ouvert. L'ensemble de l'opération est estimé à un montant de 130.000.000 F/CFP pour une durée de huit mois.

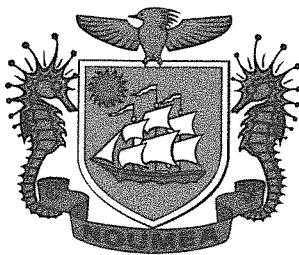
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de réalisation d'une passerelle pour cycles et piétons entre le Parc Urbain de Sainte Marie (PUSM) et la presqu'île de Ouémo.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 septembre 2019

Le Maire.

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	:	32	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de votants (11 procurations)	:	43	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Gaël YANNO
DEPART DE : Mme D. KORFANTY			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe OBLED		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 884

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de réalisation d'une passerelle pour cycles et piétons entre le Parc Urbain de Sainte Marie (PUSM) et la presqu'île de Ouémo

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/114 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/186 du 25 septembre 2019,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 1^{er} octobre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché de travaux avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation d'une passerelle pour cycles et piétons entre le Parc Urbain de Sainte Marie (PUSM) et la presqu'île de Ouémo.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire couvre la réalisation d'une passerelle cycles/piétons ayant les caractéristiques suivantes :

- largeur utile de trois mètres ;
- longueur totale de soixante mètres linéaires ;
- platelage en bois dur;
- garde-corps d'une hauteur d'un mètre vingt avec habillage en bois dur;
- câbles et filets en inox identiques à la Baie des Citrons.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 130.000.000 F/CFP TTC.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

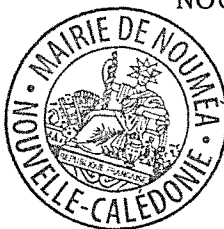
ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**



Le Maire,

 Sonia LAGARDE

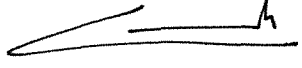
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
 au Commissaire Délégué
 et ~~notifié~~ publié le **25 OCT. 2019**
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
 2^e adjointe au Maire
 chargée de l'administration générale,
 des ressources humaines,
 des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

PUSM – Passerelle de Ouémo / V1 (câbles et maille inox)

